

Responsables	Anne BRULE et François RAFFLEGEAU	Produit	viande
Unité de Programme	Bien-être animal	Filière	caprine
Date démarrage	Février 2004	Etat	Terminé en avril 2004
Régions concernées	France entière		
Maître d'ouvrage	Institut de l'Élevage		
Partenaires techniques			
Partenaires financiers			
Partenaires Pilotes			
Autres Services IE			

□ OBJET

Suite à la demande d'expertise de la Direction Générale de l'Alimentation par courrier en date du 17 février 2004 sur les modalités de transport des chevreaux, l'Institut de l'Élevage a visité deux sociétés spécialisées dans le transport de chevreaux, la Société Loeul – Piriote de Thouars (79) et la Société Ovi-Ouest de Noyal sur Vilaine (35) et un élevage de chevreaux en engraissement.

□ METHODE

Des observations ont été réalisées dans les entreprises Ovi-Ouest, spécialisée dans le transport de chevreaux de 3 – 4 jours, et Loeul et Piriote spécialisée dans le transport et l'abattage de chevreaux finis, et dans un élevage d'engraissement de chevreaux.

□ PRINCIPAUX RESULTATS / ETAT D'AVANCEMENT

Sur la base des observations réalisées dans les entreprises Ovi-Ouest et Loeul et Piriote spécialisée et sans préjuger des conditions de transport des chevreaux sur tout le territoire nous avons pu constater que le transport des chevreaux était effectué, dans ces deux cas, dans des conditions satisfaisantes pour le bien-être des animaux, avec des moyens de transport adaptés à ce type d'animaux bien particulier et fragiles. Les véhicules étaient propres et en bon état, respectaient les normes d'étanchéité et possédaient un toit solide. Les animaux étaient manipulés calmement et sans brutalité.

En ce qui concerne les cages actuellement utilisées, elles nous semblent adaptées au transport de ces animaux qui apparaissent rechercher, au cours du transport, la chaleur et le contact social de leurs congénères. Les déjections étant peu volumineuses, elles ne semblent pas présenter un réel problème, même si les cages ne disposent pas de fond plein. Les « conteneurs à dinde » proposés ne nous semblent pas les mieux adaptés à ce type de transport, les fonds étant perforés et laissant donc passer une partie des déjections, l'autre partie stagnant sur le fond où les animaux sont couchés. D'autre part, les parois de ces conteneurs ne sont pas assez ajourées pour permettre une suffisamment bonne circulation de l'air au niveau des animaux. Des études menées précédemment par l'ITAVI avaient déjà montré que ce type de conteneurs n'étaient pas bien adaptés pour le transport des dindes, animaux pourtant auxquels ils sont destinés ! Le mode d'ouverture de la porte de ces conteneurs est très mal pratique.

Concernant les densités, en raison de l'absence de bibliographie, des études complémentaires seraient nécessaires si on voulait déterminer la densité de chargement optimale, mais, selon nos observations, les animaux ne semblent pas souffrir en cours de transport avec les densités observées (8 animaux par cage pour des chevreaux de 3 – 4 jours et 5 – 6 animaux par cage pour des chevreaux finis) pour des transports d'une durée maximale de 8 heures.

Notre expertise nous conduit à préconiser l'agrément du véhicule sur la base proposée par l'entreprise.

□ DIFFUSION / PRODUCTIONS

Rapport d'expertise fourni à la DGAL.